

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) Nº de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 489 677**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **Nº 80 19552**

(54) Table de bureau.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 B 21/03, 1/00.

(22) Date de dépôt..... 10 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 10 du 12-3-1982.

(71) Déposant : COMPAGNIE DU RONEO, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Michel Tellier et Pierre Poussant.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Table de bureau

La table de travail, dans un bureau, n'est souvent qu'un meuble pourvu d'un plateau supérieur et de panneaux ou de pieds verticaux avec ou sans tiroirs de rangement.

L'évolution moderne des agencements des locaux à 5. usage de bureaux et notamment les techniques qui ont permis les modifications de l'espace au gré des utilisateurs et les installations d'aménée d'énergie modifiables en conséquence ont conduit à concevoir de manière nouvelle les meubles destinés à cet espace et notamment les tables de travail. On est ainsi parvenu à créer des modules qui 10 offrent une multiplicité de combinaisons possibles telle qu'ils permettent un grand nombre d'arrangements pour satisfaire les goûts des utilisateurs dans les limites du local à meubler.

Dans un tel contexte, il devient de plus en plus nécessaire de rendre chaque meuble le plus rationnel possible en ce 15 qui concerne ses liaisons avec notamment les sources d'énergie électrique ou les canalisations téléphoniques.

La présente invention concerne donc une table de bureau qui présente, de manière intégrée, des organes de raccordement et de commande aux diverses sources dont l'utilisateur a besoin, 20 permettant ainsi de supprimer tant sur le plan de travail du meuble lui-même que dans l'espace l'environnant la plupart des câbles de liaison du meuble aux installations fixes généralement solidaires des murs du local. Ces dispositions permettent une implantation beaucoup plus arbitraire du meuble dans le local, ce qui va dans le sens 25 des aménagements facilement variables, et un minimum d'encombrement de la surface de travail proprement dite.

L'objet de l'invention est donc une table de bureau constituée par une structure porteuse et par un plateau de travail disposé à la partie supérieure de ladite structure.

30 Selon l'une des caractéristiques principales de cette table, ledit plateau est équipé sur sa face inférieure d'une gouttière centrale longitudinale de passage des canalisations d'énergies électrique et téléphonique et d'au moins un bac, ledit plateau possédant une découpe réalisée au moins en partie en recouvrement 35 dudit bac pour recevoir un bandeau technique équipé d'organes de

connexion ou de commande d'appareils utilisateurs des énergies susdites et d'une ouverture donnant accès depuis la surface supérieure du plateau audit bac au travers de ladite découpe, ledit bandeau formant cache sur cette découpe.

5           Dans un mode préféré de réalisation, la découpe est réalisée au bord du plateau susdit et le bandeau technique est clipé entre un bord dudit caisson et un bord de la structure.

L'invention sera mieux comprise au cours de la description donnée ci-après à titre d'exemple purement indicatif et  
10 non limitatif qui permettra d'en dégager les avantages et caractéristiques secondaires.

Il sera fait référence au dessin annexé qui, par une figure unique, représente un mode de réalisation d'une table de bureau selon l'invention.

15           On a référencé 1, sur cette figure, une structure porteuse comportant un piétement et un cadre supérieur destiné à recevoir un plateau de travail 2 représenté en traits mixtes au-dessus de sa position normale qui est à l'intérieur du cadre. Ce plateau est pourvu dans ce cas de figure de deux découpes 3 et 4 ménagées le long de chacun de ses bords de petite longueur.

On voit, sur le plateau 2, représentée non liée à lui mais dans sa position définitive à l'intérieur du cadre une gouttière centrale 5 s'étendant longitudinalement par rapport au plateau et formée par exemple en tôle pliée ou en matière plastique.

25           Cette gouttière comprend deux chenaux 5a et 5b qui constituent des guides pour des câbles électriques ou téléphoniques que l'on peut placer à l'intérieur. Une paroi centrale 5c en forme de U inversé par rapport aux chenaux susdits permet de fixer par vis ladite gouttière sous le plateau 2. Des orifices 5d sont prévus au travers de cette  
30 paroi 5c pour le passage des câbles d'un chenal à l'autre et en direction des découpes 3 et 4.

Les références 6 et 7 sont affectées à des bacs également en tôle pliée ou en matière plastique qui se fixent également sous le plateau 2 de manière à être situés au moins en partie  
35 sous les découpes 3 et 4. Chacun des bacs possède un rebord 8 tourné vers le haut à l'intérieur de la découpe qui forme, avec le bord du

cadre de la structure 1, des moyens de rétention pour un bandeau technique 9 possédant des moyens de se cliper entre ces bords. Ce bandeau technique est pourvu, dans le cas de la figure, de trois logements 9a, 9b, 9c susceptibles de recevoir par exemple une prise  
5 femelle, un interrupteur ou variateur de lumière placé en série sur le circuit de la prise femelle et une prise de raccordement d'un combiné téléphonique. Il comporte également une ouverture 9d qui est située en surplomb du volume du bac 6 au-delà du rebord 8. Le bandeau technique atteint ses éléments de retenue au travers de la  
10 découpe du plateau 2 et sa face supérieure est située sur la face de travail dudit plateau. Il constitue donc un cache de ladite découpe.

La table de bureau selon l'invention est en outre pourvue d'une gouttière verticale 10 conformée comme la gouttière 5 s'étendant depuis le sol jusqu'à cette dernière pour former chenaux  
15 d'amenée des canalisations ou câbles susdits. Un couvercle 11 constitue un cache pour les câbles placés dans la gouttière 10.

On notera en regard du bac 7 la présence d'un second bandeau technique 12 représenté en position définitive par rapport au bac.

20 L'électrification de la table de bureau ainsi décrite est réalisée d'une manière simple, l'alimentation générale en électricité et le raccordement téléphonique étant amenés sous le bureau par les câbles disposés dans les gouttières 10 et 5. Des dérivations sont créées au moyen de fiches embrochables au droit de  
25 chaque bac pour alimenter les différents organes du bandeau technique. On dispose ainsi de tous les moyens de commande et de raccordement nécessaires à l'utilisateur de la table de bureau sur la surface même de cette table. Les appareils (lampe, téléphone, machine à écrire...) peuvent donc être branchés avec des cordons de raccordement de longueur minimale, ce qui supprime tout fil ou allonge volante courant de la table à la prise éloignée et tous les inconvénients esthétiques et d'encombrement qu'ils représentent.  
30

La sécurité a été poussée au maximum par la mise à la masse des équipements et par l'emploi de connecteurs spéciaux dont les broches sont protégées et inaccessibles.

Enfin, il faut remarquer une disposition avantageuse  
5 de l'invention qui réside dans le fait qu'au travers de la fente 9d du bandeau technique on peut accéder au bac 6 et y glisser tout excédent de fil ou cordon de raccordement. Sur la table elle-même, on réduit ainsi au minimum la présence de fils en trop. L'ouverture 9d peut être avantageusement pourvue d'une obturation du type lèvre souple ou  
10 fine brosse de poils serrés qui laissent le cordon sortir du bac en se déformant uniquement à l'endroit de passage du cordon tout en formant cache et obturant le reste de l'ouverture.

L'invention n'est pas limitée à la description qui vient d'en être donnée, mais couvre au contraire toutes les variantes  
15 qui pourraient lui être apportées sans sortir de son cadre ni de son esprit.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Table de bureau constituée par une structure porteuse et par un plateau de travail disposé à la partie supérieure de ladite structure caractérisée en ce que ledit plateau est équipé sur sa face inférieure d'une gouttière centrale longitudinale de passage des canalisations d'énergies électrique et téléphonique et d'au moins un bac, ledit plateau possédant une découpe réalisée au moins en partie en recouvrement dudit bac pour recevoir un bandeau technique équipé d'organes de connexion ou de commande d'appareils utilisateurs des énergies susdites et d'une ouverture donnant accès depuis la surface supérieure du plateau audit bac au travers de ladite découpe, ledit bandeau formant cache sur cette découpe.
2. Table de bureau selon la revendication 1, caractérisée en ce que la découpe est réalisée au bord du plateau susdit et en ce que le bandeau technique est clipé entre un bord dudit caisson et un bord de la structure.
3. Table de bureau selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce que l'ouverture susdite du bandeau technique est pourvue d'un élément d'obturation formé par une pièce souple en bande à déformation très localisée.
- 20 4. Table de bureau selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte une gouttière verticale d'extrémité pour le passage desdites canalisations depuis le sol jusqu'à la gouttière centrale.

1/1

